



Le ctau-codis 84

Le centre de traitement de l'alerte unique centralise l'ensemble des appels passés au 15, 18 et 112, sur le département.

Le centre de traitement de l'alerte unique centralise l'ensemble des appels passés au 15, 18 et 112, sur le département.

*Le centre de traitement de l'alerte unique (ctau) centralise **l'ensemble des appels passés au 15, 18 et 112**, sur le département. Cette plateforme est couplée avec le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (codis), en charge de la coordination, de la distribution des secours et du suivi des interventions. Le ctau - codis est un service appartenant au groupement des opérations. En plus d'un chef de service, le ctau - codis est placé quotidiennement sous la responsabilité d'un officier de sapeur-pompier professionnel (chef de colonne), assisté d'un chef de salle lui aussi spp . Le personnel du ctau - codis est présent 24h/24, 7j/7.*

Une plateforme unique

Plusieurs sdis ont fait le choix de ce type de plateforme 15, 18, 112, mais le sdis 84 reste un précurseur car son ctau - codis a été le premier à travailler avec un outil de gestion de l'alerte commun. Ainsi, **des assistants de régulation médicale (arm) du samu réceptionnent les appels vers le 15, tandis que les sapeurs-pompiers répondent quant à eux aux appels vers le 18 et 112.** Chaque opérateur interroge son interlocuteur afin d'obtenir le maximum de précisions pour déclencher les moyens adaptés à la situation. Les médecins régulateurs, sous l'autorité du samu , déterminent quant à eux le degré d'urgence et orientent les victimes vers les différents centres hospitaliers, en fonction des pathologies.

Le dispositif d'alerte pour les personnes sourdes et malentendantes



Toute personne ayant des difficultés à entendre ou à parler, victime ou témoin d'une situation d'urgence nécessitant l'intervention des services de secours, peut composer le 114. Ce numéro d'urgence national unique et gratuit est ouvert 7j/ 7, 24h/24. Des agents professionnels (sourds et entendants) formés aux appels d'urgence, réceptionnent, qualifient et gèrent les demandes. Suivant des procédures précises, ces derniers transmettent immédiatement la demande par téléphone au service d'urgence local adapté (police - gendarmerie, SAMU, sapeurs-pompiers), en fonction du motif de l'alerte.

Depuis le 22 février 2019, **il est désormais possible de communiquer simultanément par visiophonie, texte en temps réel et voix via son application smartphone dédiée** (IOS et Android) ou via le site urgence114.fr pour un accès simplifié au 114. Le 114 recommande de télécharger dès à présent l'application et d'enregistrer son profil.

Pour en savoir plus sur ce dispositif : urgence114.fr

